

Face A de la cassette # 52.

PD -Alors nous sommes le 8 octobre 1997, Mercredi, il est 14 heures 31 minutes. Nous débutons l'enregistrement-interview de Monsieur Jean Kambanda. Je dois vous dire que cet enregistrement est présentement enregistré, que nous sommes dans une salle d'interrogatoire à Dodoma. Il est comme je viens de le dire 14 heures 31 minutes, le 8 octobre 1997. Je demanderai aux personnes présentes ici dans la salle de s'identifier, s'il vous plaît.

JK -Jean Kambanda.

MD -Marcel Desaulniers.

PD -Pierre Duclos. A la fin de l'interrogatoire, on scellera la cassette dans une enveloppe puis on signera à l'endos comme on a fait dans le passé. Aussitôt que possible nous vous donnerons à vous ou à votre représentant une copie de l'enregistrement que nous allons faire aujourd'hui. Je dois maintenant vous lire l'avis des droits au suspect. Avant de répondre à nos questions vous devez comprendre vos droits. En vertu des articles 42 et 43 du règlement de preuve et de procédure du Tribunal pénal international pour le Rwanda, nous devons vous informer que notre entretien est présentement enregistré et que vous avez les droits suivants: premièrement, vous avez le droit d'être assisté d'un avocat de votre choix ou d'obtenir les services d'un avocat sans frais si vous n'avez pas les moyens financiers de payer les services d'un avocat. Deuxièmement, vous avez le droit d'être assisté d'un interprète sans frais, si vous ne pouvez pas comprendre la langue utilisée lors de l'entrevue. Troisièmement, vous avez le droit de garder le silence si vous le souhaitez. Quatrièmement, toute déclaration que vous ferez sera enregistrée et pourra servir de preuve contre vous. Cinquièmement, si vous décidez de répondre à nos questions sans la présence d'un avocat, vous pouvez arrêter l'entrevue en tout temps et requérir les services d'un avocat. Maintenant il y a le paragraphe qui s'appelle la renonciation aux droits. J'ai lu ou on m'a lu dans une langue que je comprends l'énoncé de mes droits, je comprends l'étendue de mes droits, je comprends également que ce que je dis est présentement enregistré. Je comprends et je parle la langue utilisée lors du présent interrogatoire, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'interprète qui m'a été assigné. Je suis prêt à répondre à vos questions et à faire une déclaration. J'affirme en toute connaissance de cause que je ne désire pas d'avocat à ce moment. Aucune promesse ni menace ne m'a été faite, aucune pression n'a été exercée sur moi. Si vous consentez à ça, vous renoncez à vos droits, vous signez, signature du suspect, nom du suspect et puis la date, l'heure et le lieu... Vous avez signé à l'endroit, Marcel je te demanderai de signer comme témoin s'il vous plaît ?

MD -Oui... Voila c'est fait.

PD -C'est fait. Avant de débiter, hier, vous avez en mémoire que nous avons scellé le ruban 51 qui a été mis dans une enveloppe qu'on a signée tous les trois à l'en-dos, et aussi la copie des rubans qu'on avait faits hier dans la journée.

JK -Oui.

PD -On avait terminé hier le chapitre qui, dont on s'entretenait, on va commencer un nouveau chapitre.

JK -Je vais répondre à une série de questions que vous m'aviez posées. La première question que vous aviez posée c'était le but de ma démarche, je crois que j'ai, je me suis expliqué là-dessus, la deuxième question c'était les rapports sur les activités de violence faites par des militaires et des miliciens Interahamwe dans la nuit du 7, du 7 au 8 avril 94. Concernant le rapport des activités de violence faites par des militaires et des miliciens Interahamwe dans la nuit du 8 avril 94, je savais que des gens étaient à tuer à l'extérieur mais je n'avais pas de contacts avec eux. Je n'ai jamais eu ou vu de rapports concernant les activités des personnes mentionnées pendant que j'étais au gouvernement. La seule personne m'ayant parlé de l'intensité des massacres fut Monsieur Gaillard, de la Croix-Rouge. Concernant l'identité des 34 personnes évacuées par les forces françaises, avec 94 orphelins de l'orphelinat Sainte-Agathe, la première fois que j'ai vu cette liste c'était dans un livre publié par un français, moi j'y cherch... j'y recherchais la confirmation de l'évacuation des proches de certains ministres du gouvernement. Je n'ai pas porté d'attention particulière aux autres, même que ce nombre de 34 est nouveau pour moi. En l'exil, à Bukavu, j'ai rencontré une jeune femme qui se disait employée par cet orphelinat, elle était accompagnée par une dizaine d'enfants qu'elle affirmait avoir amenés avec elle de l'orphelinat Sainte-Agathe. Je me rappelle d'elle car je l'ai rencontrée pour la première fois alors qu'elle faisait du porte-à-porte pour ces enfants. Cette femme, sous le nom de Kalfunika [phonétique], un nom de consonance plus ougandaise que rwandaise, serait d'après l'armée de la famille du président Habyarimana mais du côté ougandais. Elle a eu des démêlés connus de tous avec l'église catholique et serait assassinée, et sera assassiné vers mai-juin 96. Un de ses amis prêtre perdra un bras dans cet attentat. Concernant notre absence de la réunion du 24 avril 94, à Arusha, avec le FPR : cette absence ne représente pas un boycott de ces rencontres, plutôt nous les souhaitons. Par contre il nous était difficile de, de nous y rendre dû au fait que nous devons voyager via Goma n'ayant d'autres aéroports disponibles. A Goma, il était fréquent d'avoir des retards pour obtenir des liaisons aériennes, ensuite les vols Kinshasa-Tanzanie n'étaient pas assurés. La concurrence entre la Tanzanie et le Zaïre pour obtenir chez eux la signature des, d'un cessez-le-feu et d'un accord de paix ne

facilitait pas non plus notre transit par ce pays. Le fait que les autorités tanzaniennes boycottaient le gouvernement que je représentais rendait difficile l'obtention des visas. Je ne peux spécifier qui du gouvernement faisait partie de la délégation du 24 avril 94, mais je crois que le général de brigade Gatsinzi ou le colonel Maniragaba, au ministre de la justice Agnès Ntamabyaliroet celui des transports et télécommunications Ntagerura André, s'y sont rendus. Sur la question de savoir pourquoi l'ambassadeur du Rwanda à Paris fut destitué et remplacé le 29 avril 1994 : je connaissais Ndagijimana Jean-Marie Vianney [phonétique] personnellement, même depuis l'époque où il était fonctionnaire en 1978, j'occupais une tâche de fonctionnaire moi aussi, aussi au même endroit. Je l'ai rencontré de nouveau en Belgique alors que j'y étais étudiant et qu'il était y attaché d'ambassade. Mon, mon école m'exigeait de me qualifier en quatre langues, je me présentais devant lui pour obtenir ma certification en kinyarwanda. De retour au pays en 1984, je l'ai rencontré alors qu'il occupait la fonction de secrétaire général au ministère de la fonction publique et c'est par lui que j'obtiendrai une lettre de nomination à l'ASTIR [phonétique] qui avait comme directeur général à cette époque Faustin Twagiramungu, originaire lui aussi de Cyangugu. Faustin Twagiramungu refusa ma candidature prétextant l'équilibre régional au sein de ses cadres, étant originaire de Butare. Il fit part de sa décision par écrit au ministre de la fonction publique. J'ai reçu une copie de cette lettre. Ndagijimana occupa plusieurs postes d'ambassadeur, dont celui de la France. Son allégeance au FPR nous fut connue dès notre nomination. Il aurait fait établir le devis médiatique [?] anti-gouvernemental. Il aurait fourni au FPR les détails de nos commandes en armement. Ces informations nous provenaient de l'intérieur de son ambassade, nous les considérons comme précieuses et fondées. Nous avons pris la décision de le suspendre et de le remplacer par un chargé d'affaires pour assurer l'intérim. L'avenir nous montrera qu'il sera nommé ministre des affaires étrangères par le gouvernement du FPR avant de disparaître avec la caisse servant à approvisionner les ambassades. Il ne sera ministre que pour moins d'un trimestre. Il serait exilé à Paris. Concernant Saint-Paul et Sainte-Famille, une église et un centre pastoral situés dans la ville de Kigali non loin du rond-point, pratiquement reliés ensemble, j'avais discuté de cet endroit car je savais que des gens s'y étaient réfugiés au vu et au su de tout le monde, même de la communauté internationale. Nous avons reçu de notre ambassade américaine une pression menaçante de la part du gouvernement américain pour avoir à assurer une protection aux réfugiés, à, aux, à l'hôtel des mille collines et à l'église Sainte-Famille. La communication m'est parvenue via le préfet de la préfecture de la ville de Kigali, le colonel Renzaho. Il m'assura de la protection de ces sites. Il est possible qu'il soit même intervenu sur les ondes de la radio nationale spécifiquement concernant la sécurité de ces gens.

J'avais le sentiment que le dossier était confié à une personne responsable et compétente. Je n'ai pas particulièrement suivi ce dossier compte tenu du fait qu'il m'avait lui-même apporté le fax des américains, il ne pouvait pas, il ne pouvait ne pas être conscient des menaces qui pesaient sur nous. Il menait déjà des négociations de l'hôtel des mille collines et je sentais que ces deux dossiers étaient très suivis par la communauté internationale. J'apprendrai les exactions à Saint-Paul, qui me furent expliquées dans des rapports militaires, strippees, me disant que le FPR avait fait un raid sur Saint-Paul et que le raid avait échoué, faisant plusieurs victimes dans une embuscade qu'ils leur avaient tendue, et que selon eux aucun assaillant ni réfugié n'était sorti vivant de cette manoeuvre. Je considérais avoir à faire face à une manoeuvre militaire à cette époque, je situe cette opération, qui fut médiatisée mondialement, vers la fin mai 94. Lors de ma dernière visite de Kigali, le préfet m'a appris que récemment, à savoir pas plus d'une semaine, que le FPR avait tenté de prendre le centre-ville, et que ses éléments les plus avancés s'étaient rendus jusqu'au rond-point central de Kigali, que la contre-attaque les a repoussés. En guise de représailles les Interahamwe s'étaient attaqués aux réfugiés de Sainte-Famille, en tuant quelques uns. Il m'a dit avoir été impuissant à intervenir et il a fait appel à la gendarmerie nationale qui dépêcha sur les lieux le lieutenant-colonel Munyakazi [phonétique], ce dernier étant le commandant de la gendarmerie dans Kigali ville, il n'a pu intervenir pour empêcher les tueries. Il aurait même subi une agression en voulant s'imposer. Il demeure présentement au Rwanda, après un séjour à Bukavu où il était commandant du camp Bulonge, où étaient rassemblés les militaires célibataires du sud-Kivu. Je n'ai jamais pu déterminer selon les rapports qui m'ont été faits le nombre de victimes et de survivants de ces, à ces endroits. J'ai fait le compte-rendu, comme à l'habitude, de mes constatations aux membres de mon gouvernement de retour à Gisenyi. Aucune décision ne fut prise concernant cet événement impliquant des populations civiles. Je ne peux pas nier la responsabilité du gouvernement dans cette affaire, mais je ne crois pas que si nous avions pris une décision elle aurait pu changer quelque chose, pour deux raisons : Un, le gouvernement avait utilisé les forces sous son contrôle pour intervenir mais celles-ci avaient échoué, il m'est difficile d'évaluer l'intensité de leur position mais on me rapportait qu'ils s'étaient opposés via le commandant même de cette force. Deux, même si l'on ne l'avouait pas, le commandant des FOR, des FAR pardon, n'avait plus le contrôle de ses troupes à ce moment. Cette même nuit, là, où je me trouvais à Kigali, le FPR progressa autour de nous, ne laissant sous le contrôle des FAR que le plateau de l'hôtel des Diplomates, nous cernant jusqu'à ONATRACOM d'un côté, jusqu'à l'hôtel Kiyovu de l'autre. Le commandant des FAR, Bizimungu, qui m'accompagna pour quitter la ville, ne pourra plus y séjourner, devant y laisser la supervision à son adjoint

le général de brigade **Kabiligi**. Moins d'une semaine après ma visite, ils devront quitter Kigali.

MD -Là il y a plusieurs sujets qu'on a, qu'on a discutés, vous avez répondu à plusieurs, plusieurs questions qui vous avaient été posées. La première qu'on...

PD -Il serait peut-être bon d'expliquer comment on en était venu à établir cette liste de sujets à discuter là. On avait, heu, c'est, c'est une suggestion qu'on vous avait, qu'on vous avait faite, qu'on vous avait écrit, parce que vous étiez rendu à un point dans votre déclaration où vous disiez "bon ben là, qu'est-ce que vous aimeriez qu'on vous parle", vous vous souvenez, nous étions à Arusha ?

JK -Oui.

PD -Puis là, moi je vous avais souligné avec Marcel, pardon, Marcel et moi nous avions souligné huit points comme ça, qui vous avait amené, on vous avait demandé de réfléchir et de nous répondre ce que vous pouviez sur ces points-là.

JK -Oui.

PD -C'est comme ça qu'on en est venu à avoir une liste des sujets à discuter qui vous a pas été imposée mais qui vous a été suggérée, puis vous nous avez sorti les informations que vous vous aviez...

JK -Oui, en fait c'est que dans les questions que vous aviez posées, je cherchais la huitième question, qui a pas été posée.

PD -Oui.

JK -Je ne la trouvais pas, et je la trouve maintenant, c'était concernant les menaces de mort sur les ondes de la radio nationale contre les rwandais qui ne voulaient pas s'exiler. Je me rappelle que la veille du jour où les gens ont commencé à quitter le pays pour le Zaïre, via Goma, j'ai rencontré le directeur de l'Orinfor, Monsieur **Nsengiyumva Jean-François**, je lui ai demandé de partir avec une unité mobile installée dans un camion, d'où émettait la radio nationale pour se rendre à Cyangugu, car j'y avais vu la pression du FPR. Il s'est rendu, à ma demande, à Cyangugu, d'où il émettra pendant quelques temps, jusqu'à ce que Turquoise intervienne pour nous avertir que le gouvernement et tout ce qui le concerne, donc sa radio, ne puisse se servir d'eux comme base arrière. A part sur les médias internationaux, je n'ai jamais eu de confirmation que les gens auraient été menacés de mort pour s'exiler. Par contre, j'ai personnellement entendu la Turquoise inviter la population à demeurer avec eux en leur assurant la protection et l'approvisionnement en nourriture et médicaments. Au même moment, les médias internationaux, dont RFI, émettaient des messages à l'effet que Radio des mille collines émettait déjà à partir de Goma, ce que je savais faux, alors je ne prêtais pas de crédibilité outre mesure à leurs propos.

Notre radio nationale n'émettait plus que sur fréquence modulée et... dans la mesure où certains des émetteurs étaient déjà hors d'usage. Alors la diffusion s'effectuait dans une périphérie limitée. Ce camion, à notre arrivée à Bukavu, sera saisi par le commandant militaire zaïrois, qui le gardera chez lui jusqu'à mon départ du Zaïre. Compte-tenu du peu de crédibilité des médias et de la non-corroboration par la population, ainsi que la présence de la Turquoise, je n'ai pas cru de mon devoir de pousser plus à fond mes recherches concernant ces menaces.

PD -Le premier point qu'on avait à discuter dans ces, ces listes de points-là, était les rapports sur les activités de violence faites par des militaires et des milices Interahamwe dans le 8, dans la nuit du 8, du 4, à votre gouvernement.

JK -Oui.

PD -Est-ce qu'effectivement il y a eu de ces rapports-là qui ont été faits ?

JK -Non.

PD -Est-ce que l'Etat-major, qui était en place à ce moment-là, qui était le général...

JK -C'était le général... il était encore colonel, Gatsinzi.

PD -Colonel... C'était Gatsinzi qui était là à ce moment-là, il ne vous a jamais fait rapport des, des activités qui s'étaient produites dans la ville à cette époque-là ?

JK -Non.

PD -Ok. Est-ce qu'il a pu en faire rapport à votre ministre de la défense sans que vous le sachiez ?

JK -Je n'ai jamais été informé de ça.

PD -Vous avez jamais été informé d'un rapport qui aurait pu être donné par le général Gatsinzi, sans..., votre Etat-major était composé de Monsieur Gatsinzi et Monsieur ?

JK -Je ne les connais pas, je vous ai expliqué...

PD -Si c'est des gens que vous connaissiez pas alors, pour vous c'était tellement nouveau à cette époque-là que vous avez pas d'idée de... s'il y a un rapport qui aurait pu être fait ?

JK -Je n'ai pas, je dirai je ne connais pas les personnes qui composaient à cette époque l'Etat-major.

PD -Ok. De votre côté, vous, au gouvernement, en fut-il question de ces massacres-là ?

JK -Non.

PD -Des ces, ces problèmes-là ?

JK -Non. Je ne me rappelle pas d'une discussion qu'on aurait eu sur ces, ces problèmes là, comme je l'ai dit, la seule information que j'ai eue c'est avec le représentant de la Croix-Rouge internationale,

Monsieur **Gaillard**, qui m'a parlé de nombreux cadavres qu'il avait vus dans la ville de Kigali.

PD -Est-ce qu'à cette époque-là, les ministres qui avaient été heu... qui avaient été, on peut dire enlevés de chez eux, dans, sauvés de chez eux, vous avez, vous avez commencé à nous expliquer ça, la façon que, qu'ils étaient sortis de chez eux...

JK -Non, c'est pas à cette époque que, que moi j'ai été informé comment ils étaient sortis de chez eux.

PD -Ok. Si on se replace exactement le 8 avril, Vous faites quoi exactement le 8 avril vous ?

JK -Je me suis déjà expliqué là-dessus quand on a parlé du gouvernement, de la formation du gouvernement, mais le 8 avril j'étais chez moi quand Monsieur **Karamera** est venu me trouver. Il m'a conduit, j'avais passé la nuit du 7 au 8 à la gendarmerie, j'ai, j'avais rejoint mon domicile, plutôt ma résidence, dans, vers la fin de la mi-journée, dans, début de l'après-midi Monsieur **Karamera** est venu, il m'a trouvé, il m'a conduit à l'école supérieure militaire où j'ai assisté à la séance conjointe entre le, les responsables des partis politiques et le comité militaire de crise. Et où il fut question de la nomination du gouvernement. Après la mise en place du gouvernement, nous avons, tous les ministres n'ont pas pu regagner leur résidence, certains ont passé la nuit à l'hôtel des Diplomates, d'autres ont rejoint l'ambassade de France, ceux qui y avaient passé la nuit la veille.

PD -Vous avez pas de réunion à ce moment-là, on a déjà discuté qu'il y a eu des décisions de prises par le gouvernement ce même soir-là, puis que c'est pas suite à des réunions ou des conseil des ministres, ça on a déjà tiré ça au clair.

JK -Non, c'est pas suite à des réunions du conseil des ministres, les réunions qu'il y a eu c'était en commun avec les militaires et les représentants des partis politiques.

PD -Ok.

JK -Il y a pas eu un conseil des ministres comme tel, où les ministres se sont retrouvés seuls à seuls pour discuter de, de...

PD -Le 9 vous avez annoncé vos... votre gouvernement ?

JK -C'est le 8 au soir que le communiqué est passé à la radio.

PD -Ok. Le 9, c'est l'assermentation officielle ?

JK -Oui.

PD -C'est ça. Vous avez une réunion déjà le 9 ?

JK -Oui.

PD -Est-ce... pendant cette réunion-là vous avez pas en mémoire s'il aurait été discussion des

massacres, à ce moment-là ?

K0049292

JK -Il n'a, il n'a pas été discuté de cette question.

PD -Vous, vous situez ça à peu près à quelle date, parce que là on est rendu qu'il reste le 10, le 11, le 12 vous quittez Kigali ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que vous croyez qu'il a pu en être question au moment où vous étiez à Kigali, de ces choses-là ?

JK -Non, non.

PD -Ces, ces faits-là auraient été discutés lors de votre séjour à Gitarama ?

JK -Quels faits ?

PD -Les faits qu'il y a eu des massacres le 8 au soir, que déjà il y avait des massacres le 8 au soir.

JK -Ces faits-là n'ont jamais été discutés. Ce qui a été discuté c'est la question, je répondais à la question que vous veniez de poser, est-ce que des gens qui ont été évacués de chez eux par les militaires...de...de...

PD -Oui.

JK -Ça date de quand votre conversation avec eux ?

PD -Ok.

JK -C'est à Gitarama.

PD -Ça c'est à Gitarama que vous avez appris ça ?

JK -Oui, oui.

PD -Puis le fait particulier que des gens aient discuté des massacres le 8...

JK -Non.

PD -Ça fait pas, ça fait pas un...

JK -Non. Je dirai que ça a pu être évoqué, comme par le préfet de Kigali quand on a réuni les préfets, le 11, mais ça, il n'y a pas eu une discussion particulière sur les massacres à Kigali.

PD -Ok.

MD -Je voulais en venir justement à cette réunion du 11, heu, le, dans son, dans son, dans son exposé le préfet, est-ce qu'il n'a pas fait le résumé justement de, de ce qui se passait ?

JK -Il a certainement fait le résumé mais je ne me rappelle pas des détails sur ce qu'il a dit sur la, sur la ville de Kigali.

PD -Si je me rappelle on avait décrit la situation comme catastrophique à Kigali, c'était ça ?

JK -Oui, c'est, c'est une description mais je ne me rappelle pas des détails que lui il aurait utilisés pour décrire la situation dans sa ville.

PD -Ok.

MD -Il ne s'attachait pas à une date particulière...

JK -Non.

MD -Il pouvait pas... mais si le 11 on était dans une situation catastrophique à Kigali, on peut supposer que c'était, ça avait débuté depuis quand même quelques jours. Vous même, lorsque vous êtes sorti, la première journée, je crois que vous avez vu les barrières ?

JK -Non, que, qu'il y ait eu, que les massacres aient, aient déjà commencé le 8 ou qu'il y ait eu des massacres le 8, il y a pas de doute, il y avait certainement des massacres dans la ville de Kigali, le 8. Mais le problème c'est que il y a, ça, il n'a pas été discuté de cette date particulière.

MD -A quel moment que Monsieur Gaillard vous en avait parlé de ces heu...

JK -Je... je pense que c'était le 11.

MD -Le 11 ?

JK -Oui.

MD -Ok.

PD -Ça vous étiez à Kigali à ce moment-là [inaudible] ?

JK -J'étais à Kigali.

PD -Pouvez-vous nous décrire un peu comment Monsieur Gaillard s'est présenté à vous, puis quel a été son point de vue là, pour vous amener à, à faire recours au ministère du plan et... comment il vous a décrit la situation lui pour que... vous sensibiliser disons ?

JK -Donc lui, il s'est présenté comme quelqu'un de neutre, qui, qui, qui vit la situation, mais en tant que quelqu'un de la Croix-Rouge internationale, en toute neutralité. Et que il considère que si rien n'est fait pour ensevelir les cadavres qu'il a vus dans la ville, non seulement il y aura ces massacres mais il y a risque de contamination de tout le monde. Que lui il conseille qu'il y ait ensevelissement dans l'immédiat des corps, qu'il est prêt à aider mais qu'il demande le concours du gouvernement.

PD -C'est comme ça qu'il vient vous trouver ?

JK -Oui.

PD -Est-ce qu'il est seul quand il vient vous trouver lui ou si il a une délégation de la Croix-Rouge avec

lui ?

JK -Je ne me rappelle pas s'il y avait une délégation, je me rappelle de lui seulement.

PD -Ok. Est-ce que vous, est-ce que vous vous rappelez si ça avait été fait vraiment formellement avec une annonce qu'il vient vous rencontrer ou si tout simplement à ce moment-là s'il y avait rien de très formel, si ça se faisait que, il s'annonce, il arrive et puis...

JK -Il s'annonce, il arrive, puisque ça ne sera pas la première ou la dernière fois que il viendra me voir, c'est, c'est quelqu'un que j'ai vu pendant les, les trois ou quatre jours à Kigali, à plusieurs reprises, sur cette question-là.

PD -A plusieurs reprises, il venait vous rencontrer ?

JK -Oui, oui.

PD -Est-ce que quelqu'un que vous aviez eu l'occasion de connaître avant ?

JK -Non. Je ne l'avais jamais vu.

PD -Aucunement ?

JK -Aucunement.

PD -C'était quelqu'un qui comme ça, qui représentait la Croix-Rouge, il vient vous rencontrer, il vous explique la situation clairement.

JK -Oui.

PD -Ça confirmait ce que vous vous aviez vu, j'imagine ?

JK -Oui.

PD -Puis là il vous explique les dangers de contamination ?

JK -Oui.

PD -Puis comme gouvernement à ce moment-là, est-ce que c'est le gouvernement qui se réunit pour prendre action ?

JK -Je ne crois pas que le gouvernement s'est réunis, je crois que j'en ai parlé aux ministres qui, qui étaient les plus concernés, je ne me rappelle pas exactement ce que j'ai fait mais le, la décision de, de choisir les ministres qui étaient concernés je ne crois pas que ça a été une décision qui a été prise par le gouvernement, par contre le gouvernement a été informé de cette rencontre avec Monsieur Gaillard.

PD -Ok.

JK -Surtout c'était urgent de, d'après ce qu'il disait, ça ne pouvait pas attendre, disons, il m'avait, il me l'avait bien fait remarquer, qu'il connaît l'administration, qu'il sait qu'on va encore discuter, pour, que,

que c'était des décisions urgentes dont il avait besoin.

PD -Ok.

MD -Est-ce que ça a été discuté lors de la réunion, l'intervention de Monsieur Gaillard, lors de la réunion que vous avez eu le 11, avec le conseil des ministres et les préfets ?

JK -Non, non ça, ça ne les concernait pas, ça a été discuté avec le gouvernement, donc ça a été, le gouvernement a été informé.

MD -De quelle façon, vous vous souvenez ?

JK -Non je ne m'en rappelle pas, mais j'ai dû les informer de la rencontre avec Monsieur Gaillard et des dangers que lui il éprouvait.

MD -Et à quel moment les, les, tous les gens ont commencé à réagir, les ministères, est-ce que ça s'est fait très rapidement ?

JK -Ça s'est fait très rapidement. Je me rappelle qu'il y a eu un communiqué qui a été lancé par le ministre des travaux publics pour appeler les chauffeurs de camion et les chauffeurs des engins, heu, des ponts-et-chaussées. Avant même que nous, nous quittions Kigali. Donc ça, ce qui me prouve que ça a été dû, ça a dû être réalisé très rapidement.

MD -Et heu, qu'est-ce qu'on avait fait de, avec les corps qu'on, qu'on a, qu'on amassait ?

JK -On les a ensevelis dans des fosses communes à Nyamirambo. Et peut-être même dans les quartiers.

PD -Vous est-ce que vous avez été donné, est-ce qu'il vous a été donné d'aller constater ça, les ensevelissements ?

JK -Non.

PD -C'est pas vous. Vous avez pas supervisé ça ?

JK -Non.

PD -Est-ce qu'il y a de vos ministres qui en ont, qui ont supervisé ça ?

JK -Je, je pense que les ministres qui étaient concernés ont dû, ont dû suivre ce qui se passait. Les deux qui étaient les plus concernés c'était le ministre de la santé, qui avait donc l'hygiène dans ses attributions, et celui des travaux publics, dont je me rappelle qu'il a fait un communiqué à la radio.

PD -Est-ce qu'il vous avait parlé de, d'un ordre, d'un nombre de personnes qu'il fallait ensevelir ?

JK -Non.

PD -Non plus ?

JK -Non.

PD -C'est que lui ce qu'il voyait c'est que les cadavres qui jonchaient le sol risquaient de contaminer la population générale ?

JK -Oui.

PD -Ok.

MD -Le deuxième item concerne l'identité de 34 personnes, évacuées par les forces françaises avec 94 orphelins de l'orphelinat Sainte-Agathe. Vous nous dites que la première fois que vous avez vu cette liste s'était dans un livre publié par un français, c'était à quel moment, que vous avez pris connaissance de ça ?

JK -C'était en 95. Donc c'est... j'ai feuilleté un livre écrit par un français, j'ai vu en annexe qu'il y avait la liste des gens, des personnes qui auraient été évacuées de l'orphelinat Sainte-Agathe, et... mais je n'ai pas relevé les 34 puisque je ne les connaissais pas.

MD -Mais, là, vous nous dites que le but, vous aviez un but particulier, vous saviez que ce livre-là contenait des, ces informations-là ?

JK -Non, en le lisant, en le parcourant, j'ai vu cette information, et cette information m'intéressait dans la mesure où je voulais savoir exactement, parmi les ministres, qui aurait pu envoyer sa famille à cette époque-là. Avec les français...

MD -C'est une information que vous aviez pas eu ça ?

JK -Je, je l'av... je ne l'avais pas puisque les... je savais que certains ministres avaient été évacués par les français mais il m'était difficile de savoir qui exactement et combien de membres de sa famille était avec lui. Je dois dire même que en lisant le livre je n'ai pas su qui, combien ils étaient et qui avait été évacué dans la mesure où les noms qui étaient repris c'était les noms de famille, les noms de, surtout des épouses et des enfants qui n'étaient pas nécessairement les mêmes noms que ceux de, des ministres.

MD -Est-ce que vous avez pu quand même arrivé heu, à une conclusion assez juste sur les personnes qui avaient été évacuées ?

JK -Qu'il y ait eu des personnes qui ont été évacuées, oui. J'ai pu relever certains noms, donc, notamment les, les, pour les enfants qui avaient les mêmes noms que leur, leur papa, j'ai pu relever ça mais je n'ai pas fait une liste exhaustive dans la mesure où il m'était difficile d'identifier les personnes qui avaient été reprises sur la liste, mais la liste existe.

MD -Aujourd'hui est-ce que vous pouvez nous dire, est-ce que vous connaissez la liste ?

JK -Non, je ne connais pas cette liste mais, mais je... si ce livre est trouvé je sais que cette liste existe

dans ce livre. Malheureusement je ne me rappelle même plus de l'auteur de ce livre.

MD -Vous dites que les 34 sont aussi nouveaux pour vous, vous avez jamais entendu parler de 34... 34 personnes qui ont été évacuées avec les orphelins ?

JK -C'est une liste qui ne me dit rien.

PD -C'est ça, 34 c'est un nombre comme ça. De ce nombre-là est-ce que c'était la majorité, les enfants que vous avez, les enfants que vous aviez identifiés comme portant le même nom que des ministres ? Est-ce que ça représentait une bonne partie de cette liste-là ou si c'était une infime partie ?

JK -Je, je me rappelle pas des enfants que j'ai identifiés mais ça, ça, ils étaient beaucoup, c'est une, c'est une infime partie, donc il y avait beaucoup de noms.

PD -Ok.

JK -Et les, les gens que je pouvais identifier étaient une infime partie par rapport à la, au reste.

PD -Comme vous dites, c'était difficile pour vous parce que beaucoup de gens pouvaient utiliser le nom d'épouse ou...

JK -Oui. Et même seulement des prénoms, il y a Agnès, des choses comme ça.

PD -Est-ce que vous avez besoin de vous absenter ?

JK -Non.

PD -Non, il est 15 heures, on va retourner le ruban.

Fin de la face A de la cassette # 52.

Face B de la cassette # 52.

PD -15 heures 01 minute, 09 secondes, on reprend. Ça vous amenait à nous parler d'une dame que vous avez rencontré à l'exil, à Bukavu, qui disait, qui avait amené avec elle des orphelins de cet orphelinat-là ?

JK -Oui.

PD -Est-ce qu'elle les avait identifiés à une ethnie en particulier les orphelins qu'elle avait avec elle ?

JK -Je n'ai pas eu cette information.

PD -Non. C'était pas une information qu'elle disait ? Est-ce qu'elle vous, est-ce qu'elle avait déjà expliqué aux gens, lorsqu'elle tentait de récupérer de l'argent pourquoi ces jeunes-là avaient pas été amenés avec les autres ?

JK -Non.

PD -Non plus ?

JK -Non mais elle disait qu'elle avait des enfants, sous sa, à sa charge et qu'elle souhaitait que les gens puissent donner de l'aide, c'est comme ça qu'elle présentait la question. Et je crois que les gens essayaient de la comprendre.

PD -Quel genre de problème rencontrait-elle là-bas avec l'église catholique ?

JK -C'est qu'à un certain moment ils ont lu, dans une messe que elle elle était excommuniée avec le, le prêtre qui était son ami. Que si... les catholiques étaient invités à ne pas suivre les enseignements que elle et le prêtre donnaient. Ça ça a été une lettre qui a été lue, à l'église. C'est pour cela que j'ai dit que c'était à la connaissance de tout le monde, et c'était une lettre signée par l'évêque de Bukavu.

PD -Est-ce que c'est... c'est, son excommunication avait rapport avec ses démêlées politiques ou si c'était vraiment quelque chose de personnel ?

JK -Je crois que c'était quelque chose de personnel.

PD -C'était pour des faits personnels. C'était pas pour des faits politiques, ça avait pas rapport à des actions qu'elle aurait pu causer dans les camps ou des choses comme ça ?

JK -Non.

PD -Ok.

MD -Dans quelles circonstances l'aviez-vous rencontrée cette dame-là ?

JK -J'ai expliqué que c'est quand elle faisait du porte-à-porte pour demander un peu d'argent.

MD -Elle était passée chez vous ?

JK -Oui. Elle passait chez toutes les personnes avec lesquelles elle espérait pouvoir recevoir quelque chose pour donner à ces enfants.

MD -Est-ce qu'elle vous connaissait cette dame ?

JK -Non. Je ne l'avais jamais vue.

MD -Est-ce que... est-ce que vous avez confirmé à ce moment-là si les enfants avec qui elle était faisaient partie d'un groupe qui avait été laissé en arrière à l'orphelinat ?

JK -Non j'ai pas, j'ai pas eu, essayé de confirmer, tout le monde disait qu'elle avait, y été, et avec des enfants [sic]. C'était une information qui était suffisante pour que elle puisse justifier le porte-à-porte qu'elle faisait.

MD -Est-ce que vous savez s'il y a des orphelins de Sainte-Agathe qui ont été effectivement évacués par les forces françaises ?

JK -J'ai déjà entendu ça. J'avais déjà entendu qu'il y a effectivement des orphelins de Sainte-Agathe qui ont été évacués.

MD -Vous connaissez pas le nombre ?

JK -Non.

MD -Est-ce que vous avez pu confirmer si c'était sur le même vol que les, les familles des ministres ?

JK -Sur le même vol oui, puisque j'ai, sur la liste qui était reprise par, dans, dans ce livre, j'ai vu qu'il y avait certains noms des enfants des ministres qui étaient sur ce vol-là.

MD -Est-ce qu'il y a d'autres orphelins d'autres orphelinats qui ont aussi été, qui ont aussi été sauvés de cette façon ?

JK -Par qui ?

MD -Par les français.

JK -Je n'en suis pas informé.

MD -Est-ce qu'il y a une raison particulière pourquoi ceux de cet orphelinat en particulier avaient été amenés ?

JK -Moi je ne suis pas informé.

MD -Est-ce que c'était important ça l'orphelinat de Sainte-Agathe, est-ce que c'est un, c'est un, est-ce qu'il y avait beaucoup d'enfants qui étaient à cet endroit ?

JK -Je n'ai, je n'ai jamais visité cet orphelinat. C'était un orphelinat dont j'avais déjà entendu parler, dans la mesure où on disait qu'il était patronné par l'épouse du président Habyarimana. Mais c'était, c'est

un orphelinat que je n'ai jamais visité, je ne me suis jamais intéressé au nombre ou ni à qui était dans, dans cet orphelinat.

MD -Où était-il situé ?

JK -Il était situé à Masaka.

MD -A Masaka. Et vous savez pas non plus qui s'occupait de cet orphelinat ?

JK -Non.

MD -Vous savez pas si c'était des religieux, si c'était...

JK -C'était un domaine qui, qui était assez loin de mes préoccupations à cette époque-là.

MD -Oui. Comment avez-vous appris qu'elle avait été assassinée, cette dame ?

JK -Ça c'est, c'est un événement qui s'est passé dans les camps, je vivais tout près des camps, je, j'y, je...

MD -Alors ça s'est passé dans les camps ?

JK -Oui.

MD -Est-ce que ça s'est passé heu, dans le même, durant cette période de temps où elle s'occupait des enfants aussi ? Dedans où elle avait passé, où elle avait passé par les maisons pour, pour obtenir de l'aide ?

JK -Moi je ne savais... non, parce que elle est, elle est passée tout au début de l'exil, en 94, alors qu'elle n'a été assassinée qu'en 96. Je ne suis, je ne sais même pas si, si elle avait encore ces enfants ou si les enfants avaient été récupérés dans d'autres orphelinats, qu'ils étaient dans les camps.

MD -Mais le prêtre à qui, vous faites référence à un prêtre qui a perdu un bras, c'est, c'est le même que, qui avait été excommunié, dont vous parliez ?

JK -Oui, oui.

MD -Ok. Est-ce que il y a quelque chose sur ce sujet, Pierre ?

PD -Non, ce que vous nous avez précisé c'est que c'est impossible pour vous de déterminer un ordre de grandeur pour cet orphelinat-là ?

JK -Non, c'est, ce n'était pas dans mes préoccupations, j'ai jamais été en contact avec.

PD -C'était pas quelque chose, vous avez jamais été appelé à visiter ça ou des choses comme ça. Est-ce qu'il y avait plusieurs orphelinats au Rwanda à ce moment-là ?

JK -Il y avait plusieurs orphelinats, oui.

PD -Est-ce que vous avez déjà visité un orphelinat rwandais ?

JK -Non.

PD -Jamais ?

JK -Non.

PD -C'est pas une, c'est pas un endroit que vous avez visité. Ça nous amène au point qui était soulevé, qui était le 24 avril, pourquoi votre gouvernement s'est pas présenté à la réunion d'Arusha.

JK -J'ai expliqué que si on ne s'est pas présenté ce n'est pas par boycott c'est toutes ces difficultés qu'on rencontrait pour nous rendre de, du Zaïre en Tanzanie. Il y avait toute une série de handicaps, d'abord aller à Goma, on n'était pas sûr d'avoir une liaison nécessairement dans les délais avec Kinshasa, de Kinshasa il n'était pas sûr d'avoir une liaison avec la Tanzanie. Et il y avait une sorte de, de conflit entre la Tanzanie et le Zaïre pour obtenir le, la signature du cessez-le-feu ou des accords de paix. Chacun voulait en être le parrain, et puis le gouvernement tanzanien ne nous accordait pas facilement les visas d'entrée sur son territoire.

PD -Mais là dans ce cas-là j'imagine qu'ils ont, ils devaient vouloir l'accorder assez facilement puisque vous étiez attendus là, ce cas, dans le cas présent-là, vous avez pas dû avoir de, rencontrer de difficultés à obtenir un visa, ça devait être... la difficulté devait pas être celle-là cette fois-là ?

JK -Je n'ai pas dit, parce que je... disons j'ai donné le contexte global parce que je n'ai pas en mémoire le, le fait précis, sur cette réunion, je, je décris tout simplement le contexte global et je me dis que le, toutes ces difficultés faisaient que il était difficile de faire le voyage. D'autre part, le fait même de nous faire parvenir le message, en soi c'était déjà une difficulté puisqu'il n'était pas, les communications n'existaient plus, par téléphone, il fallait un émissaire, jusqu'à Kinshasa et de Kinshasa il fallait que quelqu'un se déplace jusqu'à, jusqu'au Rwanda en passant par Goma, donc c'était assez difficile au niveau des communications.

PD -Vous aviez pas de, de, de façon de communiquer à cette époque-là ?

JK -Non. Pas par téléphone.

PD -Vous aviez pas à ce moment-là un téléphone satellitaire fourni par Mobutu ?

JK -Oui, mais le numéro n'était pas connu nécessairement de tout le monde. Donc c'était peut-être via notre ambassade à Kinshasa et là encore...

PD -Mais j'imagine, si on prend, si on établit une règle pratique, j'imagine vous deviez utiliser ce téléphone-là justement pour vous rapporter à votre ambassade ?

JK -Il était plus facile pour nous de téléphoner que eux de téléphoner.

PD -C'est ça. Puis à ce moment-là eux vous disent, bon bien, vous avez tel message, vous avez tel message, vous avez tel message, j'imagine c'est comme ça que ça, ça...

JK -C'est comme ça que ça se faisait, mais vous, vous ne pouvez pas voyager sur, sur, dans, de, sur un simple coup de fil, donc vous devez attendre un document vous confirmant le, le message.

PD -Cette fois-là, précisément, pour ce voyage-là précisément, est-ce que vous avez en mémoire pourquoi les gens se sont pas présentés ?

JK -J'ai... les, les gens se sont présentés avec un retard.

PD -Avec un retard, vous avez, vous avez en mémoire précisément que les gens se sont présentés cette fois-là mais avec retard ?

JK -Les, à toutes, toutes les réunions pour lesquelles on a été convoqué les gens se sont présentés, dans ce cas précis les gens se sont présentés avec un retard mais ils n'ont pas boycotté.

PD -Ok.

MD -Quel était l'ordre du jour de cette réunion, est-ce que vous vous souvenez ?

JK -Je ne m'en rappelle plus.

MD -Vous vous souvenez pas, est-ce que, qu'est-ce qu'on devait discuter ?

JK -Mais ça... mais je, je, dans le contexte qui était le notre ça ne pouvait être que un cessez-le-feu entre les belligérants ou alors la, disons le, les, une discussion en rapport avec les accords de paix d'Arusha, je ne vois pas ce que ça pouvait être d'autre.

MD -Et heu, qui aurait été, quelles, quelles étaient les personnes qui auraient dû être déléguées ?

JK -Ce sont ceux-là que j'ai cités.

MD -Ce sont les mêmes. Mais vous vous dites que ces gens-là se sont rendus ?

JK -Je sais qu'ils... à une fois au moins ils ont été en Tanzanie.

MD -Est-ce que... Ils ont été en Tanzanie.

JK -Oui.

MD -Est-ce que, est-ce qu'il y a eu des discussions ? Est-ce que vous savez, est-ce que vous avez un rapport qu'il y avait eu les discussions ?

JK -J'ai vu des, des communiqués de cessez-le-feu signés à Gbadolite, à cette époque-là, donc au Zaïre, mais où les deux délégations n'ont pas signé au, sur les mêmes papiers. Donc où la délégation du FPR a signé son document et notre délégation a signé son document. Ce qui pouvait dire qu'il n'y avait pas eu de consensus sur le document à signer.

MD -Vous vous souvenez qui avait signé pour votre gouvernement ?

JK -Non, je ne m'en rappelle plus. Mais c'est une, c'est une de ces personnes que j'ai nommées.

MD -Mais c'est pas, mais on n'appelle pas, mais là ça c'était une réunion qu'il y avait au Zaïre.

JK -Ces réunions, je sais que ces réunions étaient parallèles, et je, en partant de Gbadolite, ils se sont rendus en Tanzanie.

MD -Ça serait relié à la même, à cette même réunion du 24 avril ?

JK -Oui. Et ça explique la concurrence qu'on voyait entre les deux pays, puisque je crois que chacun essayait d'arracher le, la signature chez lui. Et, une fois qu'ils avaient signé ce document à Gbadolite ils se sont rendus en Tanzanie.

MD -Quand vous, quand il y avait, quand vous envoyez des, des, des gens comme ça pour représenter le gouvernement est-ce qu'ils avaient, est-ce qu'ils avaient préalablement été, été informés de la ligne qu'ils devaient, qu'ils devaient suivre, de la ligne qu'ils devaient garder ?

JK -Oui.

MD -Qui se chargeait de faire ces...

JK -C'est le gouvernement ou alors, si le gouvernement était dans l'impossibilité de le faire, le ministre des affaires étrangères.

MD -Alors les positions étaient établies et ils devaient s'en tenir à... à cette ligne ?

JK -La ligne oui, mais la négociation devait porter sur ça, puisque ils étaient censés représenter le gouvernement, on ne leur demandait pas de revenir s'ils n'obtenaient pas nécessairement ce qu'on leur avait dit, mais ils avaient quand même des directives pour négocier.

MD -Quelle allait la ligne, quelle était la ligne dans ce cas-là, par exemple la ligne du gouvernement concernant le cessez-le-feu ?

JK -Le, nous le cessez-le-feu, on ne pose pas de conditions pour le cessez-le-feu. On n'a jamais posé de conditions pour le cessez-le-feu.

MD -Vous y étiez prêt à un cessez-le-feu heu...

JK -Oui, immédiat.

MD -Immédiat.

JK -Oui.

MD -Sans conditions ?

JK -Sans conditions.

MD -Est-ce qu'il y avait des conditions de mis [sic] sur les autres côtés ?

JK -Oui. Je crois que le FPR n'a... a toujours posé des conditions pour le cessez-le-feu, il disait qu'il fallait que les massacres cessent, il y avait toute une série de conditions qu'il posait.

MD -Et vous étiez prêt à rencontrer ces conditions ?

JK -Nous nous étions prêt puisque nous étions prêt à un cessez-le-feu sans condition.

MD -Mais vous pouvez pas expliquer pourquoi ça n'a pas, qu'on a pas pu s'entendre, si vous étiez prêt à respecter toutes les conditions, pourquoi on n'a pu en arriver ?

JK -Je crois que si on n'a pas pu s'entendre c'est, disons le fait que militairement le FPR était plus fort, ça lui donnait peut-être envie d'en finir par la guerre plutôt que par la négociation.

PD -Quand il vous demandait de faire cesser les massacres, à ce moment-là, rendu au 24 avril il était quand même difficile pour vous de leur assurer que les massacres puissent cesser comme ça dans le Rwanda, c'était... c'était difficile pour vous de dire que vous aviez le contrôle total sur tout et que vous étiez capable de faire cesser les massacres, c'est peut-être ça qui... qui justifiait des hésitations ?

JK -Ça je ne le sais pas puisque ils ne nous ont jamais dit que nous étions incapables, puisque ils nous disaient que nous, c'est nous qui faisons les massacres donc ils pouvaient aussi penser que si nous les faisons nous étions capables de les arrêter.

PD -Eux ils vous responsabilisaient, alors ils vous disaient "cessez les massacres, puis venez nous revoir on va signer le cessez-le-feu" ?

JK -Oui. Nous on leur disait "cessez de... on va cessez-le-feu et les massacres vont s'arrêter".

PD -Par contre vous au même moment dans des, dans des discours, qu'on aura sûrement plus, plus tard, vous félicitez les gens de, de s'être tous mis à la tâche, d'avoir tous participé, de, en fait tous s'être réunis pour combattre l'ennemi, l'ennemi, c'est, c'est, c'est des paroles que vous avez dites ça ?

JK -Oui.

PD -C'est pas juste vous qui a dit ça là. Tous les membres du gouvernement quand ils étaient appelés à se prononcer en public c'est à peu près le discours qu'ils tenaient ?

JK -Oui.

PD -C'est ça, c'était difficile de concevoir que, qu'il y aurait pu avoir un cessez-le-feu à ce moment-là, quand on félicite, quand on, d'un côté on félicite les gens qui se sont mis à travailler et puis à tuer des gens, de l'autre côté on dit qu'on est prêt à rendre les armes, c'est, il y a peut-être un, peut-être... parce que j'imagine que ces discours-là, puisque vous nous avez expliqué que vos discours il y en a même qui ont,

que vous avez même pas, que c'est le FPR qui ont eu à la place de vous, j'imagine que eux ils pouvaient avoir une facilité à avoir tous vos discours ?

JK -Certainement.

PD -J'imagine c'est ça, c'est comme ça peut-être qu'ils, qu'ils exigeaient des garanties pour le cessez-le-feu ?

JK -Peut-être.

PD -Je sais pas, vous savez, il me semble que ça serait normal, ce serait normal qu'on exige ça, non ?

JK -Peut-être, moi je ne, je, je ne le sais pas non plus. Tout ce que je sais c'est que les, la conséquence a été que les...

PD -Il y en a pas eu de cessez-le-feu.

JK -Qu'il y a pas eu de cessez-le-feu, que les massacres ont continué.

PD -Ont continué, c'est ça. Est-ce qu'effectivement il y en a eu des rencontres bi-partites où les deux parties se sont assises à la même table ?

JK -Je pense que oui. En Tanzanie.

PD -En Tanzanie ?

JK -Oui.

PD -Vous avez dit quelque chose dans votre déclaration qui est assez forte, c'est que on pouvait même rendre les voyages difficiles entre le Zaïre et la Tanzanie parce qu'on voulait s'arracher un, un accord de cessez-le-feu chez eux.

JK -Oui.

PD -Est-ce que c'est quelque chose que vous avez vérifié ça, vraiment ?

JK -On ne l'a pas vérifié mais on l'a senti.

PD -Vous l'avez senti ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que vous pouvez me donner un exemple de, ce que vous avez senti, ou comment vous avez pu sentir ça ?

JK -L'exemple c'est quand ils devaient aller en Tanzanie sur la question que vous avez posée...

PD -Exactement là, le, la fois du 24 avril ?

JK -Oui. Quand ils sont arrivés à Kinshasa ils ont vu que il y avait déjà un projet de signature, donc un projet déjà prêt pour signature. Qu'on, qu'on, comment ils pouvaient eux se comporter, si déjà ils sont

invités pour une réunion en Tanzanie, à Dar-es-Saalam et qu'ils trouvent un projet de signature de cessez-le-feu à Kinshasa ?

PD -Ce que vous nous avez expliqué c'est que ce projet-là de cessez-le-feu qu'ils ont signé était déjà signé ?

JK -Il était déjà signé par le FPR.

PD -Avait déjà été signé par le FPR ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que le FPR était à Kinshasa cette fois-là ?

JK -Ils, ils étaient passés par là mais ils ne se sont pas croisés.

PD -Ok. Ils ont pas eu la chance de se rencontrer au Zaïre ?

JK -Non.

PD -Et puis, de là ces gens-là doivent se retrouver en Tanzanie ?

JK -Oui.

PD -En Tanzanie cette fois-là, vous vous avez en mémoire qu'il y a pas eu de réunion entre les deux parties ?

JK -Je ne sais pas ce qui s'est exactement passé.

PD -Est-ce qu'il y a déjà eu des résultats concrets, on s'entend là, une démarche vers la paix ?

JK -Non, il n'y a pas eu de démarche vers la paix.

PD -Jamais ? De ces réunions-là, on peut oublier ça, il y a jamais eu de...

JK -On peut oublier ça, il n'y a jamais eu de démarche sincère vers la paix.

PD -Ni d'un côté ni de l'autre ?

JK -Non.

PD -Jamais qu'il y a eu une démarche qui a pu évoluer ou quelque chose comme ça ?

JK -Non.

MD -On a jamais réussi à s'asseoir ensemble et à discuter ?

JK -Les... non, parce que les, même à Kigali, le général Dallaire essayait de rencontrer, c'était surtout les militaires, d'un côté les militaires, de l'autre côté il réunissait les deux points de vue mais ils ne sont jamais parvenus à se mettre d'accord.

PD -Est-ce qu'il réussissait lui à les asseoir les deux ensembles à la même table ?

JK -C'est ce que je dis, qu'il n'a jamais réussi à ...

PD -Il a jamais réussi à les asseoir ensemble ?

JK -Oui.

PD -Ok.

MD -Vous nous disiez que la position de votre gouvernement c'était, vous étiez prêt à signer un cessez-le-feu ?

JK -Oui.

MD -Sans condition.

JK -Oui.

MD -Et le FPR par contre posait des conditions que vous étiez prêt à accepter ?

JK -Oui.

PD -Les avez-vous signés ces accords-là ?

JK -Les accords... lesquels ?

PD -Ben, l'accord de cessez-le-feu sans condition.

JK -Oui.

PD -Les avez-vous respectés ?

JK -Ben, avec qui ? On ne pouvait pas respecter l'accord de cessez-le-feu tout seul, il y a eu des communiqués à la radio comme quoi le, il y a un cessez-le-feu mais ce cessez-le-feu n'a jamais existé.

PD -Est-ce que ça a déjà existé un cessez-le-feu au Rwanda à cette époque-là ?

JK -Ça s'est dit, des deux côtés.

PD -Non, si il a existé, non pas se dire.

JK -Il n'a, il n'a pas existé. Il n'a pas existé.

PD -Vous savez, parce que il y a une grande marge entre dire on va cesser le feu et cesser le feu.

JK -Oui, je, c'est ce que j'explique, les... des communiqués des deux côtés qu'il y a cessez-le-feu ont existé mais le cessez-le-feu n'a jamais existé. Il n'y a jamais eu de cessez-le-feu.

PD -Il a jamais existé, ça c'est pas une chose qui a existé, jamais.

MD -Prochain sujet ?

PD -On était rendu à l'ambassadeur Jean-Marie Vianney, ce serait peut-être bon que vous nous le situiez politiquement, si vous êtes capable de le faire, si c'est quelqu'un que vous connaissez. Il originait d'où, heu... ?

JK -C'est quelqu'un de la préfecture de Cyangugu. La même préfecture que Faustin Twagiramungu.

Comme je l'ai dit, je l'ai connu quand il était fonctionnaire au ministère de l'intérieur, avant qu'il ne soit nommé attaché d'ambassade à Bruxelles. Et après, quand il a quitté l'ambassade à Bruxelles, il est devenu secrétaire général au ministère de la fonction publique. C'est à cette époque que je suis revenu au Rwanda et que lui il m'a, il m'a aidé à obtenir une lettre de nomination à l'ASTIR [phonétique], qui était à cette époque sous la direction de Faustin Twagiramungu. Celui-ci a refusé ma candidature, disant que j'étais originaire de la préfecture de Butare, qu'il a, qu'il, pour raison d'équilibre dans ses cadres, je ne pouvais pas travailler dans son entreprise. Il lui a écrit une lettre, pour laquelle j'ai reçu une copie, donc le, me remettant dans les mains de la fonction publique pour cause d'équilibre dans ses cadres, et donc c'est par lui une fois de plus que j'ai, j'ai pu aller à la caisse hypothécaire du Rwanda, et c'est donc à cette époque-là que je l'ai connu, avant qu'il ne soit nommé ambassadeur dans plusieurs pays, dont OUA et en France.

PD -Ok.

MD -Alors il a fait, il a fait... c'est un ambassadeur de carrière ?

JK -Oui.

MD -Il a... vous au mom... est-ce que, quand vous l'avez connu en Belgique, est-ce que c'était au début de sa...

JK -C'était au début de sa carrière diplomatique.

MD -De sa carrière diplomatique.

JK -Oui.

PD -On lui reprochait quoi pour le démettre le 29 avril ?

JK -Le...

PD -Son allégeance au FPR ?

JK -Il, le... un de ses conseillers informait le gouvernement que lui avait fait un devis, avait fait, avait fait faire un devis médiatique contre le Rwanda, contre le gouvernement à cette époque, que lui il avait informé le FPR de toutes les commandes en armement que nous faisions, parce que la plupart des commandes passait par la France, dans la mesure où c'est là où il y avait un attaché militaire, qui s'occupait de ces commandes, et que globalement on le soupçonnait d'être plutôt du côté du FPR, c'est donc de ces informations que est parti le gouvernement pour le démettre.

PD -Ok. Ça c'est, c'est votre gouvernement qui a pris cette décision-là ?

JK -Oui.

PD -Vous l'avez remplacé par ?

JK -Il n'a pas été remplacé, le, il y avait un attaché, un attaché d'ambassade qui l'a remplacé en attendant qu'on nomme un ambassadeur.

PD -Il y a eu un A.I., un ad intérim

JK -Oui.

PD -Pendant une certaine époque, est-ce que c'était l'ad-intérim qui s'occupait de l'achat des armes ?

JK -Non.

PD -C'était pas lui. Alors, il est remplacé, il fait quoi ce Monsieur-là, après ça, après son remplacement, après son congédiement, est-ce qu'il revient au Rwanda ou s'il se réfugie ailleurs ?

JK -Il reste en France, il... je crois qu'il a même refusé finalement d'être démis, qu'il a continué à parler comme ambassadeur.

PD -Il aurait continué à parler comme ambassadeur ?

JK -Oui.

PD -Ok. Il continue à parler comme ambassadeur, il fait quoi après la guerre ?

JK -Il devient, il est nommé ministre des affaires étrangères par le gouvernement que le FPR a mis en place en juillet 94. On dit que, ça c'est une information que j'ai appris par les, les médias, que lui il aurait disparu avec la caisse qui était destinée à approvisionner les ambassades à cette époque.

PD -Ok. A un moment donné, il est devenu ministre au gouvernement du FPR puis il aurait commis des impairs avec la caisse, là il serait disparu ?

JK -Il serait disparu mais les, certains disent qu'il serait toujours en France.

PD -Est-ce qu'un ambassadeur peut représenter un danger pour un gouvernement comme le vôtre ? Vous savez quand vous êtes, disons que cet ambassadeur-là, et, je comprends qu'il doit représenter le pays-là, mais est-ce qu'il représentait un danger ce Monsieur-là au point de le congédier, au point de le démettre ?

JK -Si ces accusations étaient fondées oui.

PD -Est-ce que vous avez, vous croyez qu'elles étaient fondées ?

JK -On ne peut pas trouver meilleure preuve que une information qui vient de l'intérieur de l'ambassade.

PD -Alors vous, vous aviez une information privilégiée qui vous permettait de croire que c'était vrai ?

JK -Oui.

PD -Ça l'a, ça l'a été amené comment ça à votre conseil des ministres ? Par le ministre des affaires étrangères ?

JK -Je crois.

PD -Ok.

MD -La personne qui vous fournissait l'information à l'intérieur, c'était une personne en qui vous aviez confiance ?

JK -Moi je ne la connais pas.

MD -Vous savez pas qui c'était ?

JK -Non.

MD -Alors cette information-là allait à qui ?

JK -Allait au ministre des affaires étrangères, qui, qui lui a la gestion des ambassades dans ses attributions.

MD -Lui recevait l'information, et il vous la transmettait ?

JK -Il transmettait le, le, disons la proposition qu'il devait faire, donc lui, il analysait les informations qu'il recevait et puis il s'amenait avec les propositions, ça n'était pas à lui, il n'avait pas l'obligation de nous informer sur chaque information qu'il recevait au niveau des ambassades.

MD -Mais en, en gros il vous a sûrement fait un résumé, pour faire, pour arriver à une proposition de démettre un ambassadeur, il, on, on devait avoir sûrement là, on voulait savoir sûrement sur quel, sur quoi il se basait ?

JK -Oui. C'est, ce sont les informations que je vous donne là.

MD -Et ça les a fait, ces informations-là lui les jugeait, les jugeait fiables ?

JK -Sinon il n'aurait pas proposé qu'on le remplace.

MD -Et il était, il, ça, des, la... la dém..., la, à quel moment exactement, est-ce que vous vous souvenez quand il a été heu, lui-même, quand il a été démis ?

JK -Non je ne me souviens pas des dates exactes, mais ça doit être au cours d'une des, des réunions du conseil des ministres dans, au mois d'avril. Mais je n'ai pas les dates en mémoire.

MD -C'est, c'est tout près du début ? C'est quand, quand votre gouvernement a pris...

JK -C'est, en tout cas c'est dans le mois, c'est dans le mois d'avril, que nous étions à Gitarama.

MD -Mais qui avez-vous, qui a, vous vous souvenez qui a pris sa place ?

JK -Non. Parce que c'était quelqu'un qui était déjà à l'ambassade, ce n'était pas une personne qu'on

a nommée, on a, on a nommé un intérim en attendant qu'on puisse nommer un nouvel ambassadeur.

MD -Est-ce que l'ambassade de France ne jouait pas un rôle important dans les commandes d'armes ?

JK -Certainement.

MD -Est-ce que cette, cette personne, cet ambassadeur en parti... en particulier était, était impliqué dans les commandes ?

JK -Impliqué, je dirai oui, puisque les, les commandes d'armes, du moins les documents que moi j'ai pu vérifier, qui sont passés par l'attaché militaire, étaient, l'attaché militaire était sous les ordres de, de l'ambassadeur, donc je peux dire, la, l'attaché militaire ne pouvait pas agir sans, sans l'accord implicite ou explicite de l'ambassadeur.

MD -Alors il était en mesure de, d'avoir de l'information privilégiée là-dessus ?

JK -Il l'avait, c'était dans son domaine.

MD -Le chargé d'affaires, heu, qui a pris l'intérim vous vous souvenez pas qui c'était ?

JK -Non.

PD -Suivant... qui nous amène à parler de... Saint-Paul, Sainte-Famille. Premièrement j'aimerais que vous nous décriviez quel genre de, de, physiquement c'est quel endroit ça, et comment c'est, c'est quel genre de bâtiment [inaudible] ?

JK -Le, Sainte-Famille c'est là, la grande église tout près du rond-point central de Kigali. Saint-Paul c'est un ancien séminaire, où, qui était transformé en un centre pour conférence, qu'on disait un centre pastoral. C'est, ces deux, ces deux ins... ces deux bâtiments se trouvent au même endroit, c'est comme si c'était une même place.

PD -Est-ce que vous croyez qu'il est possible d'accéder de un à l'autre tout en restant à l'intérieur des murs, comme vous avez décrit heu... dans l'autre commune ?

JK -Je ne peux pas le spécifier, j'ai jamais essayé, j'ai jamais vu quelqu'un le faire mais je pense que c'est possible.

PD -Ça pourrait être possible ?

JK -Dans la mesure où il y a qu'un mur, à ma connaissance, qui sépare les deux, quand on descend vers Sainte-Famille, non, plutôt vers Saint-Paul, on longe un mur qui sépare les deux instituts.

PD -Est-ce que c'est une institution ? Est-ce que vous savez vous qui gérât cette institution-là ?

JK -Qui, je ne sais pas mais je sais que c'est des...

PD -Quelle communauté ?

JK -Ça appartient à l'église catholique, les deux.

PD -Ça appartenait à l'église catholique, les deux ?

JK -Donc la Sainte-Famille c'est l'église catholique et l'autre comme je l'ai dit c'est un ancien séminaire de, pour l'église catholique, qui était un centre pastoral pour l'église catholique aussi.

PD -Est-ce que vous vous êtes déjà allé là auparavant ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que vous êtes allé là en 94 ?

JK -Non.

PD -Vous êtes pas allé là, vous êtes pas allé sur les lieux en 94 ?

JK -Non.

PD -C'est un endroit que vous n'avez pas visité en 94 ?

JK -Non j'ai pas visité en 94.

PD -Est-ce que vous avez besoin de vous absenter ?

JK -Non.

PD -Il est 15 heures 29, on va sceller le ruban puis on va changer. On va mettre un nouveau.

Fin de la face B de la cassette # 52.